

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 22 février 2022 à 18h00, au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

	AIX-LES-BAINS	Т	Renaud BERETTI	Pouvoir de Lucie DAL PALU
2	AIX-LES-BAINS	Т	Gilles CAMUS	
3	AIX-LES-BAINS	Т	Daniel CARDE	
4	AIX-LES-BAINS	Т	Karine DUBOUCHET-REVOL	
5	AIX-LES-BAINS	Т	Marina FERRARI	
6	AIX-LES-BAINS	Т	Michel FRUGIER	
7	AIX-LES-BAINS	Т	André GIMENEZ	
8	AIX-LES-BAINS	Т	Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Philippe DA SILVA LOPES
9	AIX-LES-BAINS	Ť		Arrivé après la 3ème délibération
	AIX-LES-BAINS	Ť	Sophie PETIT GUILLAUME	7 iii vo aprobila o deliberation
	AIX-LES-BAINS	Ť		Pouvoir de Philippe LAURENT
	AIX-LES-BAINS	Ť	Jean-Marc VIAL	1 davoir de l'illippe LAOREIVI
	BOURDEAU	s		
	LE BOURGET DU LAC	Ť		
	LE BOURGET DU LAC	Ť	Édouard SIMONIAN	
	BRISON SAINT INNOCENT	Ť	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Ť		Fouvoir de Martile MASSONNAT
	DRUMETTAZ-CLARAFOND	Ť	Danièle BEAUX-SPEYSER	Dermais de Nadastis FONTAINE
	ENTRELACS	Ť		Pouvoir de Nathalie FONTAINE
	ENTRELACS		Jean-François BRAISSAND	
		Ţ		
	ENTRELACS	Ţ		A t f S I solmo I/III f II
	ENTRELACS	Ţ	Jean-Marc GUIGUE	Arrivé après la 3ème délibération
	ENTRELACS		Yves GRANGE	
	GRESY-SUR-AIX	Ţ		D
	GRESY-SUR-AIX		Patrick POURCHASSE	Pouvoir de Colette PIGNIER
	GRESY-SUR-AIX	T		
	LE MONTCEL	S		
	MOTZ	Ţ	Daniel CLERC	
	MOUXY	Ţ		Pouvoir de Catherine RAVANNE
	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
	PUGNY CHATENOD	Τ		Départ après la 41 em délibération
	RUFFIEUX	T		Départ après la 36 ^{ème} délibération
	SAINT OFFENGE	Ţ	Bernard GELLOZ	
34	SAINT OURS	Т	Louis ALLARD	Arrivé après la 3ème délibération
		_		Départ après la 36ème délibération
	SAINT PIERRE DE CURTILLE	Т	Gérard DILLENSCHNEIDER	
	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Т	Brigitte TOUGNE-PICAZO	
	TRESSERVE	Т	Jean-Claude LOISEAU	
	TRESSERVE	Т	Annie MOULIN	Départ après la 40 ^{ème} délibération
	TREVIGNIN	Т		
	VIONS	Т	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
	VIVIERS-DU-LAC	Т	Martine SCAPOLAN	
	VOGLANS	Ŧ		Départ après la 35 ^{ème} délibération
43	VOGLANS	Т	Yves MERCIER	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS TRESSERVE Isabelle MOREAUX-JOUANNET Esther POTIN

Christian ROUSSEL

Olivier BERLIOUX Frédéric GIMOND Olivier VERDENAL Estelle COSTA de BEAUREGARD

Autres présents non-votants :

Directeur de cabinet Directeur général des services Directeur financier Responsable juridique et des assemblées L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15 février 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 51 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants, et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 40 présents et 47 votants. Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 31 Année : 2022 Exécutoire le : η 1 ΜΑΓς 2027

Affichée le : 0 1 MARS 2022

Visée le : 0 1 MARS 2022

FINANCES

Subvention d'équilibre versée par le budget principal au Centre Intercommunal d'Action Sociale

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il convient, dans le cadre du Budget Primitif 2022, de prévoir des flux financiers, pour une subvention d'équilibre au CIAS.

Pour mémoire, le montant défini dans le rapport de la CLECT 2017 était de 1,368 M€, auquel est venu s'ajouter un complément déterminé par le rapport de la CLECT 2018, pour 55 K€.

La subvention du CIAS, est calculée comme suit :

- En considérant que la subvention finance à due proportion la masse salariale, soit 70%, un taux moyen de GVT (Glissement/Vieillesse/Technicité) de +1,5% est appliqué sur 70% de la subvention,
- En considérant que la subvention finance à due proportion les charges d'exploitation, soit 30%, un taux moyen d'inflation de +1,0% est appliqué,
- Les dépenses initiées par Grand Lac sont ajoutées par ailleurs ponctuellement à la subvention par principe de transparence.

La subvention de base, actualisée en 2022 à un montant de 1 785 787 €, se voit additionner les montants suivants :

- 255 000 € d'actualisation des charges indirectes facturées par Grand Lac, qui viennent s'additionner au montant précédent de 195 000 € (base du calcul 2018), soit un total actualisé de 450 000 €. Il est rappelé que cette facturation est réalisée dans un objectif de transparence des coûts, mais n'a pas d'effets sur les finances du CIAS ni de Grand Lac (la facturation réalisée est compensée par une subvention équivalente);
- 200 000 € de compensation éventuelle du résultat 2021, cette somme étant incluse dans notre prospective budgétaire ;
- 140 000 € de compensation de résultats du CCAS d'Aix-les-Bains antérieurs à 2017, à verser jusqu'en 2023. Cette somme est parallèlement financée par la ville d'Aix-les-Bains ;
- 191 186 € au titre du financement du PPI 2022 du CIAS (ascenseur + mur de soutènement Orée du Bois, étude sur le devenir des établissements ODB et Grillons, mises en conformité).

On obtient une inscription de 2 571 973 € au BP 2022 de Grand Lac. Cette subvention sera versée de la manière suivante :

- 2 040 787 par douzièmes
- 191 186 en fonction des besoins d'investissement
- 140 000 en une fois
- un montant à définir dans la limite de 200 000 après le vote du CA 2021.

Les dépenses seront inscrites au compte 657362 du Budget PRINCIPAL, service 311,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la subvention d'équilibre ci-dessus présentée.

- Délégués en exercice : 67

Présents et représentés : 50

Votants: 50

Pour : 50

Contre: 0
Abstentions: 0

Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 22 février 2022 Le Président, Renaud BERETTI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Subvention d'équilibre versée par le budget principal au Centre Intercommunal d'Action Sociale

Date de transmission de l'acte :

01/03/2022

Date de réception de l'accusé de

01/03/2022

réception:

Numéro de l'acte #

d4065 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte

073-200068674-20220222-d4065-DE

Date de décision :

22/02/2022

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions

7.5.2. Subventions accordées 7.5.2.1. A d'autres collectivités